



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 18 avril 2016

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame SERRANO ayant donné pouvoir à Madame DURANDY,
- Madame AH TONG-PLANTIER absente,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur HEYMANN est arrivé à 20h45 pendant la présentation du point I.

Monsieur CARON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 4 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation du budget primitif 2016

Madame le Maire donne la parole à Madame DURANDY afin de présenter chapitre par chapitre le budget au Conseil Municipal et répond aux questions posées.

Le budget primitif 2016 s'équilibre en section fonctionnement à 723 224.11 € et en section d'investissement à 330 931.67 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif 2016.

II) Régime Indemnitare

Madame le Maire rappelle l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permettant d'allouer au personnel communal des avantages salariaux et la délibération prise antérieurement à cette loi instituant ces avantages salariaux,

Madame le Maire propose de reconduire ces avantages pour 2016 à savoir :

- Versement d'une prime de vacances de 121 € en juin aux enfants du personnel, âgés de 4 à 18 ans scolarisés.
- De poursuivre l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) et d'inscrire au budget primitif la cotisation correspondante.

Madame le Maire propose de modifier ces avantages pour 2016 à savoir :

- Versement d'un avantage salarial de 400 € en fin d'année pour le personnel à temps complet (contrat de 28h et +).
- Versement d'un avantage salarial de 300 € en fin d'année pour le personnel à temps non complet.
- Versement des primes de régie de 110 € et 120 € pour les agents administratifs, selon la réglementation lors de la création de chaque régie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte les propositions ci-dessus, portées sur le BP 2016 et décide de les appliquer à l'ensemble du personnel titulaire.

III) Vote des taux des taxes locales

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2016 les mêmes taux d'imposition communaux sur les taxes directes locales qu'en 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	7,71%
Taxe foncière « bâti »	10,88%
Taxe foncière « non bâti »	44,97%

Madame le Maire souligne que la part communale des taux d'imposition reste inchangée malgré la diminution globale des dotations (par exemple la DGF est diminuée d'environ 15%). Cette décision est prise eu égard aux augmentations prévues du Département et de la CCVE.

La somme de 27 164.53 € représentant la participation de la commune au SIARCE est fiscalisée et n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à percevoir par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.

IV) Sollicitation subvention sénatoriale M. DELAHAYE

Madame le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention sénatoriale auprès de Monsieur le Sénateur DELAHAYE à hauteur de 30 % en complément de de la subvention accordée par la DETR en 2015 (de 50%) sur le projet de remplacement des 2 portes à l'école maternelle pour la mise en conformité des accès PMR.

Elle propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de sénateurs essonniers au titre de la réserve parlementaire sur le projet d'investissement prévus en 2016 :

- Remplacement des 2 portes école maternelle – accès PMR (devis de 9 197.40 € H.T.)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition de solliciter une subvention sénatoriale à hauteur de 30% (soit 2 759.22 €) en complément de la subvention obtenue de la DETR 2015.

V) Demande de subvention DETR 2016 modification de la délibération du 4 mars 2016 sur le projet des accès PMR

Madame Le Maire fait part, à l'ensemble du Conseil Municipal, que la demande de subvention faite à la DETR pour 2016 délibérée le 4 mars 2016 n'est pas conforme à la proposition de la Préfecture.

La demande de DETR doit porter sur un dossier unique.

Madame le Maire propose donc de modifier la demande de subvention et de solliciter la Préfecture pour la DETR 2016 sur le projet suivant :

Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics

- Travaux ADAP planifiés 2016 (toilettes école élémentaire (4218 € HT) et mairie (2996 € HT), comptoir guichet mairie (1 040 € HT), panneaux d'affichages municipaux extérieurs (1893 € HT), rampes d'escalier intérieur et extérieur mairie et école maternelle (1 336.07 € HT),

Soit un total de 11 483.07 € HT pouvant être subventionné à 50% maximum soit 5 741.53 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier la demande et de solliciter la subvention DETR 2016 à hauteur de 5 741.53 € maximum.

VI) Questions diverses

1) Lors du Conseil Municipal du 10 avril 2015, de nouveaux tarifs pour les concessions du cimetière ont été approuvés. Il était en particulier indiqué que le tarif d'une case pour le colombarium serait fixé au moment de la prise de concession. Le cas se présentant, un devis a été établi par les établissements Stranart pour une case granit rose et plaque granit noir au tarif de 1000 € TTC. Ce tarif sera donc appliqué.

Le Conseil Municipal prend acte.

2) Une personne est gênée par l'essai de chicane au début de la rue de la Ruchère. Elle se sent obligée de klaxonner pour prévenir de sa présence. C'est le seul retour négatif pour le moment.

Le Conseil Municipal estime que l'objectif de mettre en place cette chicane est atteint (faire ralentir les voitures) et qu'essayer un autre positionnement ne présenterait pas d'intérêt.

3) Le Parc naturel régional du Gâtinais français propose aux communes qui le souhaitent d'installer le système « Rezo'pouce » (principe d'auto-stop sécurisé avec des bornes identifiées de points d'arrêt). Cela rentrerait parfaitement dans l'action n°19 de l'agenda21 (développer les transports en commun). Une personne du Parc viendra présenter les conditions de sa mise en place.

Le Conseil Municipal prend acte.

4) Dans le même objectif, il a été demandé à la CCVE de mieux identifier les points d'arrêt « Mobival » pour une meilleure connaissance du réseau par les Vayrois.

Le Conseil Municipal prend acte.

5) Le SISFA (syndicat de transport scolaire dont la commune faisait partie) a été dissout le 31 mars 2016 suivant le schéma départemental de coopération. Les modalités d'intégration dans un nouveau syndicat sud Essonne sont encore à l'étude. Pour l'année 2016, il n'y aura pas d'appel à cotisation au vu du résultat de clôture excédentaire.

Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.

